

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NO 268-3-2019,
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 268-1-2017,
ÉTABLISSANT UNE POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE
ANNUELLE AUX FINS D'AMÉLIORER LA SURETÉ ET
LA SÉCURITÉ DES CHEMINS SUR LE TERRITOIRE DE LA
MUNICIPALITÉ DE HARRINGTON**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE:

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 mai 2019, le conseil a adopté le règlement 268-3-2019, modifiant le règlement no 268-1-2017, ayant pour objet d'établir une politique encadrant l'octroi d'une aide financière aux associations de chemin(s) privé(s) qui gèrent l'entretien d'une partie ou de l'ensemble des chemins privés sous leurs responsabilités.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal durant les heures régulières d'affaires.

Donné à Harrington ce 17e jour du mois de mai de l'an deux mille dix-neuf.

La Directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim



Lucie Côté

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lucie Côté, résidante à Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 17 mai 2019, entre 9h et 18h

En foi de quoi, je donne ce certificat le 17 mai 2019.

